

# Utilisation des équidés attelés par les collectivités locales

## *Résultats d'une enquête menée en 2014*

Par : **Sylvie Rizo**, Ifce

Une enquête a été menée fin 2014 par l'IFCE sur l'utilisation des équidés attelés par les collectivités locales.

L'objectif était d'une part, d'avoir une meilleure connaissance des services hippomobiles en place dans les collectivités utilisatrices et, d'autre part, d'appréhender les perspectives de développement auprès de collectivités potentiellement utilisatrices.

Au delà des réponses au questionnaire, les échanges avec les enquêtés ont également apporté un éclairage sur la place de ce type de projet dans le cadre plus large des enjeux liés aux politiques municipales.



© J. Chevet, Ifce

## Échantillon et méthode

L'enquête s'est appuyée sur un questionnaire qui a été soumis à chaque cible concernée à l'occasion d'entretiens téléphoniques réalisés par la société Symetris. Elle a permis de recueillir un total de 62 réponses réparties entre 44 collectivités utilisatrices d'un service hippomobile et 18 collectivités potentiellement utilisatrices.

L'échantillon de collectivités utilisatrices interrogées était majoritairement composé de communes réparties sur l'ensemble du territoire avec une répartition équilibrée entre les communes rurales, les communes de petite taille (5 000 à 10 000 habitants) et les communes de + de 10 000 habitants.

L'échantillon des collectivités potentiellement utilisatrices était composé de 15 communes et de 3 syndicats intercommunaux ayant déclaré être potentiellement intéressés par la mise en place d'un service hippomobile. Une majorité se trouvait en zone rurale ou semi rurale.

## Bilan de la mise en place d'un service hippomobile pour les collectivités utilisant un cheval territorial

Pour ce qui concerne les collectivités utilisatrices, les 3 principaux premiers modes d'utilisation sont :

- la collecte des déchets,
- l'entretien des espaces verts,
- le transport de personnes (hors ramassage scolaire qui arrive en quatrième position).

Le mode de gestion privilégié est la contractualisation avec un prestataire pour une majorité de collectivités de plus de 10 000 habitants. Pour les collectivités de taille inférieure, on compte quasiment autant de services gérés en interne (avec achat et exploitation d'un équidé) que de services contractualisés avec un prestataire.



© M. Lhote, Ifce

La préoccupation écologique est citée comme premier facteur déclenchant la mise en place de tels services devant les considérations d'ordre politique ou économique et la création de lien social.

Concernant la mise en place du service hippomobile, une majorité des collectivités exprime avoir rencontré des difficultés dans la mise en place du service hippomobile (7 sur 10). Les 3 principales difficultés citées sont : l'appréhension du coût, la méconnaissance de ce type d'activité et le manque de compétences sur le sujet. A noter qu'une petite minorité de collectivité déclare avoir eu recours à un accompagnement à la mise en place, il s'agissait en premier lieu d'une étude de faisabilité. Pour celles qui n'ont pas bénéficié d'un tel service, 7 sur 10 déclarent qu'elles auraient pu être intéressées, en premier lieu, par une étude de faisabilité.

Pour ce qui concerne les équidés utilisés pour le service hippomobile, une majorité de collectivités utilise entre un et deux équidés attelés. Il s'agit, pour 90 % des collectivités répondantes, d'un cheval de trait.

Le bilan de la mise en place de ce type de service est perçu de façon positive par la totalité des collectivités répondantes. Les trois principales raisons invoquées sont : l'image positive d'un véhicule hippomobile auprès des habitants, son caractère écologique, et sa faculté à créer du lien social. 1/3 des collectivités utilisatrices déclare vouloir développer un ou plusieurs autres services hippomobiles. Le principal domaine cité est celui de l'entretien des espaces verts.

## Perspectives de développement d'un service hippomobile pour les collectivités potentiellement utilisatrices

Les collectivités qui déclarent pouvoir être intéressées par la mise en place d'un service hippomobile ont cité, avec une occurrence identique, 3 principaux types d'utilisation : la collecte des déchets, l'entretien des espaces verts et le transport de personnes. La gestion par un prestataire est évoquée par la moitié des répondants.

Les répondants évoquent deux principaux facteurs déclenchant pour la mise en place d'un tel service : l'engagement de la collectivité dans une démarche écologique et environnementale et en second lieu, la volonté politique. A contrario, le coût de mise en place et d'entretien d'un cheval est largement cité comme le frein principal.



Un peu moins de la moitié des répondants fait part d'un intérêt pour un accompagnement à la mise en place d'un service hippomobile. Ceux qui se déclarent intéressés citent principalement une étude de faisabilité et un appui à la mise en œuvre.

Concernant le type d'équidé qui serait privilégié, la très grande majorité des collectivités répondantes évoque un cheval de trait, avec une volonté exprimée de mettre en avant les races locales.

## L'importance des enjeux locaux

Au delà des réponses obtenues dans le cadre des questionnaires, les échanges avec les répondants ont permis de mettre en lumière des éléments de contexte importants. Ces derniers permettent de mieux appréhender la place d'un projet hippomobile dans le cadre plus large des politiques locales. On retiendra en particulier les points suivants :

- les communes, grâce à la volonté de leurs élus, constituent bien l'échelon de prédilection pour la mise en œuvre des projets hippomobiles. Les autres collectivités ou structures (conseils généraux, communautés de communes etc..) agissent davantage comme relais de notoriété du cheval d'attelage ;
- Les projets hippomobiles ont vocation à s'inscrire dans le cadre des programmes agenda 21. Ces programmes déclinent, à l'échelle d'un territoire, les objectifs politiques du développement durable ;
- Ce type de projet est conditionné par la volonté politique des élus. Cela peut constituer un facteur de fragilité pour leur pérennité. Le changement de municipalité et le coût constituent les principaux motifs ayant conduit à l'arrêt des services hippomobiles.
- Au delà du lien social et de l'image positive, la question de rentabilité de l'investissement dans de tels services est la première des préoccupations des élus.